

# Le Kosovo

Odile PERROT<sup>1</sup>

Etat indépendant depuis plus de cinq ans<sup>2</sup>, le Kosovo est engagé dans un processus de construction étatique soutenu par la communauté internationale. En 2013, les élections municipales ont constitué un signe encourageant vers la consolidation des institutions, au moment où la mission européenne d'État de droit « EULEX » continue son retrait (I). Cette reconfiguration va de pair avec un processus de dialogue entre le Kosovo et la Serbie, qui a pris un tournant décisif et inédit en cette année 2013 (II).

## I – L'année 5 de l'indépendance

Le Kosovo s'enorgueillit d'institutions démocratiques conformes aux standards internationaux qui ont été mises en place dans le cadre de la « supervision internationale »<sup>3</sup> assurée par plusieurs organisations. En 2013, la transformation étatique du pays s'est affirmée par la prise en main du processus électoral (A) et un désengagement progressif de la présence internationale au profit d'une gestion nationale des affaires publiques (B)

### A – Les élections municipales du 3 novembre

Avant de s'intéresser aux résultats, on peut noter les bonnes nouvelles de ce scrutin local. Tout d'abord, le taux de participation a été plus élevé que lors des municipales de 2009 (46,31% contre 44,67%). Ce chiffre semble confirmer le recul de l'abstention, qui avait été noté lors des législatives de 2010<sup>4</sup>. En outre, les deux tours<sup>5</sup> se sont déroulés dans le calme,

---

<sup>1</sup> Docteur en science politique, Chercheur associée au CERSA et Consul honoraire du Kosovo.

<sup>2</sup> Le Kosovo a proclamé son indépendance le 17 février 2008 ; un total de 98 États l'avait reconnue fin 2013.

<sup>3</sup> Pour une présentation détaillée de l'indépendance sous supervision internationale, voir les Chroniques précédentes et l'analyse de l'auteur « Kosovo - une indépendance supervisée », *Analyse du CFA*, n°1, IFRI, Paris, octobre 2011 - <http://ifri.org/?page=detail-contribution&id=6840>

<sup>4</sup> Voir la Chronique de 2010.

<sup>5</sup> Le premier tour a eu lieu le 3 novembre. Un deuxième tour a été nécessaire, le 1<sup>er</sup> décembre, dans les 25 mairies où aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue, et dans trois bureaux de Zvečan/Zveçan où des irrégularités avaient été constatées. Suite aux violences qui ont poussé l'OSCE à fermé trois bureaux de vote de Mitrovicë/Mitrovica nord et à l'annulation des résultats d'un bureau de la municipalité de Parteš/Partesh, un scrutin supplémentaire a dû être organisé le 15 décembre. Les électeurs de Mitrovicë/Mitrovica nord ont dû

exception faite de certaines localités du nord. Surtout, le défi du bon déroulement démocratique de la consultation a été relevé et les observateurs ont salué « *une réduction notable du nombre d'allégations de manipulations ou de fraudes électorales* »<sup>6</sup>. Rappelons que, jusqu'en 2007, les élections ont été organisées, supervisées et certifiées par la communauté internationale. Les premières élections sans contrôle international, les législatives de décembre 2010-janvier 2011, ont été ternies par des fraudes massives : bourrage d'urnes et votes multiples, listes électorales inexactes, vote des morts, achat de votes, intimidation des électeurs et des membres des bureaux, lampes à ultraviolet défectueuses, etc. Les élections de 2013 représentaient donc un nouveau test pour la maturité démocratique du pays, au moment où l'ouverture des négociations de l'ASA avec l'UE rendait la perspective européenne plus concrète.

S'il ne détermine pas l'orientation politique nationale, un scrutin municipal éclaire sur les rapports de force entre les partis et conforte ou modifie l'échiquier politique. Les élections kosovares de 2013 ont ainsi montré l'affaiblissement des partis traditionnels (PDK, LDK, AAK, SLS), confirmé la montée en puissance du mouvement Vetëvendosje! et fait entrer une nouvelle coalition représentant les Kosovars serbes. Comme le montre le tableau ci-dessous, le PDK a conservé sa position dominante, mais il a perdu 4 mairies. La LDK a gagné en nombre, mais elle a dû abandonner la mairie de Prishtinë/Priština, jusque-là dirigée par le chef de son parti, Isa Mustafa. C'est Vetëvendosje!, mouvement entré sur la scène partisane avant les élections de 2010, qui est désormais à la tête de la capitale en la personne de Shpend Ahmeti<sup>7</sup>. Même si son action est antérieure à son arrivée en politique, le succès de Vetëvendosje! retient l'attention. Le mouvement a choisi de rester dans l'opposition et adopte un discours sans concession vis-à-vis de la classe politique comme de la présence internationale. Sa position favorable à l'union des territoires albanophones ne semble pas effrayer son électorat, séduit par sa probité et sa constance.

Du côté des partis représentant la minorité serbe, le SLS, membre du gouvernement depuis 2008, ne détient plus qu'une seule mairie au profit de l'Initiative civique « Srpska », appuyée par Belgrade, qui s'est imposée dans les 4 municipalités du Nord. Ce tournant montre les limites d'une stratégie partisane fondée sur la coopération avec les partis au pouvoir, sans

---

revoter le 23 février 2014, car le maire élu, Krstimir Pantić, a refusé de signer les documents de prise de pouvoir sur lesquels figuraient les symboles de la République du Kosovo. Suite à sa démission, Goran Rakić a été élu.

<sup>6</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 14 janvier 2014, p.2.

<sup>7</sup> Fondateur de *Fryma e re*, Shpend Ahmeti a rejoint Vetëvendosje! après l'échec de son parti aux élections de 2010.

réelle base populaire. Il est vrai que le système des sièges réservés donne aux partis représentant les minorités une surreprésentation à l'Assemblée. La nouveauté de l'initiative, qui a été créée à la veille des élections après moult débats hypothéquant ce rassemblement, explique sans doute son succès auprès de citoyens méfiants et désabusés. Le temps dira si cette nouvelle coalition passera l'épreuve du terrain, du pouvoir et des prochaines élections de 2014.

Tableau n° 1 – Comparaison des scrutins municipaux de 2009 et 2013 (nombre de maires)<sup>8</sup>

	2009	2013
PDK <sup>9</sup>	14	10
LDK <sup>10</sup>	7	9
AAK/LDD <sup>11</sup>	6	3
AKR/LDD <sup>12</sup>	0	2
Vetëvendosje !	-	1
SLS <sup>13</sup>	3	1
GIS <sup>14</sup>	-	9

NB : Le Kosovo compte 38 municipalités au total. 3 municipalités ont été enlevées par un candidat turc (Mamushë), un candidat indépendant soutenu par Vetëvendosje! (Hani i Elezit) et une initiative albanaise menée par Fatmir Limaj (Malishevë).

Conformément à l'article 12 de l'accord du 19 avril (voir II) et avec l'appui de l'OSCE, le scrutin a eu lieu dans les 4 municipalités du nord – Leposavić/Leposaviq, Zubin Potok, Zvečan/Zveçan et Mitrovicë/Mitrovica-nord. La mobilisation des électeurs restait toutefois incertaine. Après des années d'abstention, la tendance s'était infléchie aux élections législatives de l'hiver 2010-2011, où environ 20 000 Kosovars serbes avaient voté<sup>15</sup>. Mais cette dynamique avait été remise en cause à la suite des violences de l'été 2011 et après

<sup>8</sup> Report of the Head of the OSCE Mission in Kosovo, Ambassador Jean-Claude Schlumberger, to the OSCE Permanent Council 6 February 2014, OSCE Mission in Kosovo, PC.FR/1/14, 30 janvier 2014, p.3.

<sup>9</sup> Parti démocratique du Kosovo / Partia demokratike e Kosovës.

<sup>10</sup> Ligue démocratique du Kosovo / Lidhja demokratike e Kosovës.

<sup>11</sup> Alliance pour le futur du Kosovo / Aleanca për ardhmërinë e Kosovës et Ligue démocratique de la Dardanie/Lidhja demokratike e Dardanisë.

<sup>12</sup> Alliance pour un nouveau Kosovo / Aleanca për Kosovën e re.

<sup>13</sup> Parti libéral indépendant / Samostalne liberalne stranke.

<sup>14</sup> Initiative civique Srpska / Gradanska Inicijativa "Srpska".

<sup>15</sup> Voir la Chronique de 2010 et celle de 2011.

l'arrivée au pouvoir d'une majorité nationaliste à Belgrade, en mai 2012. C'est la relance du dialogue Kosovo-Serbie chapeauté par l'UE et, partant, la perspective européenne promise aux deux pays qui ont joué en faveur d'une détente. Á Belgrade, la consigne de boycott n'a plus été la règle et les autorités des deux côtés de la frontière ont multiplié les déclarations appelant tous les citoyens à voter. La présidente kosovare Atifete Jahjaga s'est rendue dans les enclaves<sup>16</sup>, tandis que le président serbe Tomislav Nikolić a exhorté les Kosovars serbes à octroyer une légitimité aux « *structures locales serbes* »<sup>17</sup>. Les représentants politiques du nord ont certes « *organisé une vigoureuse campagne de boycottage* »<sup>18</sup> et des routes ont été bloquées, mais le message porté par l'Union européenne, les institutions kosovares et le gouvernement serbe a été entendu : plus du quart des Kosovars serbes inscrits au Nord se sont déplacés pour voter le 3 novembre<sup>19</sup>.

Les mois précédant le scrutin avaient pourtant été tendus. En juillet, une « Assemblée provisoire de la province autonome du Kosovo-Metohija » a été inaugurée à Zvečan/Zvečan, qui n'est reconnue ni par les autorités serbes, ni par celles de Prishtinë/Priština. L'écart avec la ligne politique de Belgrade se creuse ainsi un peu plus à chaque nouveau compromis. Le 19 septembre, une embuscade meurtrière contre EULEX a provoqué la mort d'un officier des douanes EULEX. Symbole de la mise en place d'un ordre auquel le Nord refuse de se soumettre, la présence européenne cristallise le radicalisme d'une population qui s'arc-boute sur son attachement au territoire et son patriotisme. Après les violences visant les hommes de la KFOR en 2011, les agressions à l'égard de la mission européenne témoignent de la difficile normalisation du Nord, justifiant le maintien d'une présence internationale dont le rôle évolue.

## ***B – La poursuite du désengagement international***

Engagée en 2012, la réorientation stratégique d'EULEX<sup>20</sup> prévoit des efforts intensifiés dans le domaine de la justice et au Nord. En février, un nouveau chef de Mission est entré en fonctions. Après les généraux français Yves de Kermabon et Xavier Bout de Marnhac, c'est

---

<sup>16</sup> Linda KARADAKU et Bojana MILOVANOVIC, "Kosovo appeals to northern Serbs to participate in local elections", *SETimes*, 9 juillet 2013.

<sup>17</sup> "Voting will give legitimacy to Serb institutions", *B92*, 30 septembre 2013. Voir aussi les déclarations du Premier ministre Ivica Dačić dans "Dačić calls on Serbs to vote in local elections in Kosovo", *B92*, 21 octobre 2013.

<sup>18</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 14 janvier 2014, p.4.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Voir la Chronique 2012.

un civil qui a pris la tête de la mission d'État de droit. Bernd Borchardt, diplomate allemand, aura la tâche de poursuivre la nouvelle stratégie et de maintenir une présence contestée par certains responsables et une partie de la population. Il dispose pour cela d'un budget de 111 millions d'euros, accordé en juin 2013 par le Conseil européen, qui a renouvelé le mandat de la Mission pour un an.

Outre les initiatives de « *capacity building* », la sécurité et la mise en œuvre des accords Kosovo-Serbie conclus dans le cadre du dialogue chapeauté par l'UE, EULEX se concentre sur la justice. Ces activités judiciaires couvrent de nombreux domaines (corruption, criminalité organisée, crimes de guerre, détournement de fonds publics, etc.) et l'année 2013 a été riche en verdicts. En mai, l'ancien chef de l'équipe spéciale anticorruption du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, Nazmi Mustafi, a été condamné à cinq années de prison pour... corruption. Au printemps, cinq des sept accusés dans l'affaire de trafic d'organes de la clinique Medicus ont été déclarés coupables et condamnés à des peines de prison allant jusqu'à huit ans. Le procès relatif à l'affaire des crimes de guerre commis à Kleçka/Klečka, impliquant notamment l'ancien ministre des Transports Fatmir Limaj, a ouvert. En juin, une formation collégiale constituée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a prononcé les condamnations des accusés du « groupe de Llap »<sup>21</sup>. Dans l'affaire du *Balkan Investigative Reporting Network*, impliquant notamment le maire de Skenderaj/Srbica, Sami Lushtaku, accusé de menaces de mort à l'encontre de la journaliste Jeta Xharra, les cinq accusés ont été acquittés<sup>22</sup>. En novembre, quinze membres du « Groupe de la Drenica », parmi lesquels Sami Lushtaku et l'ambassadeur du Kosovo en Albanie, Sylejman Selimi, ont été mis en accusation au tribunal de Mitrovicë/Mitrovica. Cette décision a suscité de nombreuses protestations au sein de la population, mais aussi du gouvernement et de la classe politique, ravivant les critiques vis-à-vis de l'action d'EULEX. Si la Cour constitutionnelle a rappelé que le cours de la justice ne saurait être entravé, les jugements impliquant des membres de l'ancienne Armée de libération du Kosovo (UÇK) suscitent des protestations et rassemblent, ici comme ailleurs, autour de la défense des héros nationaux.

---

<sup>21</sup> Latif Gashi (député) a été condamné à six ans d'emprisonnement, Nazif Mehmeti à trois ans et Rrustem Mustafa à quatre ans. Voir "Llapi group found guilty of war crimes", *Communiqué de presse*, EULEX, 7 juin 2013 : <http://www.eulex-kosovo.eu/en/pressreleases/0452.php>

<sup>22</sup> "Lushtaku et alia acquitted of all charges (BIRN case)", *Communiqué de presse*, EULEX, 5 juin 2013 : <http://www.eulex-kosovo.eu/en/pressreleases/0449.php> :

Dans la perspective du transfert de ses fonctions exécutives aux autorités kosovares, EULEX poursuit la supervision de l'État de droit des institutions kosovares<sup>23</sup>, qui s'acquittent de la gestion des affaires publiques. Les réformes électorale et constitutionnelle ont occupé la scène kosovare. Au début de l'année, les partis – excepté Vetëvendosje! – ont opté pour ne rien changer : le Kosovo restera une circonscription unique et le panachage sera toujours possible lors du vote au scrutin proportionnel de liste<sup>24</sup>. Plusieurs associations de la société civile avaient souhaité une réforme qui aurait permis de limiter le poids de certains partis dont l'assise est principalement locale, mais leur demande n'a pas été relayée. Ces accords « officieux »<sup>25</sup> entre les partis ont également porté sur la réforme constitutionnelle. Non seulement le maintien de sièges réservés aux représentants des minorités sera maintenu<sup>26</sup>, mais des sièges seront accordés aux communautés monténégrine et croate pour satisfaire les demandes de Podgorica et Zagreb. Comme l'a rappelé le ministre des Affaires étrangères en visite à Paris au mois de mars, la reconnaissance officielle du fait minoritaire est inscrite dans les textes<sup>27</sup>. Notons que, en 2013, le nombre d'incidents touchant les minorités a également baissé<sup>28</sup>.

Au-delà de cette actualité, l'année 2013 a été marquée par des avancées dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. L'unité spécialisée prévue par le dialogue Kosovo-Serbie a été créée au sein de la police du Kosovo. Cette unité multiethnique relaiera à terme les policiers chargés de la protection statique de 29 sites. Le Conseil de Prizren a été mis en place en septembre, mais il faudra plus de ressources et de volonté politique pour que sa mission soit accomplie<sup>29</sup>. De même, alors que le Kosovo compte près de 1 500 sites, monuments et objets du patrimoine culturel placés sous protection temporaire, aucun n'a encore été placé sous protection permanente. Cela étant, la restauration de plusieurs monuments a été

---

<sup>23</sup> Le Comité mixte de coordination des questions touchant à l'État de droit, qui réunit Bernd Borchardt, Samuel Žbogar (le Représentant spécial de l'Union européenne) et Hajredin Kuçi, ministre de la Justice, s'est réuni régulièrement pour faire le point sur les progrès accomplis et ceux restant à faire. Voir « Joint Rule of Law Coordination Board Meeting », *News*, site internet d'EULEX : <http://www.eulex-kosovo.eu/en/news/000452.php>

<sup>24</sup> Ces décisions ont été prises respectivement les 4 février et 29 mars.

<sup>25</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2013/254, Conseil de Sécurité, New York, 30 avril 2013, p.3.

<sup>26</sup> La Constitution kosovare garantit les droits de toutes les communautés qui bénéficient de sièges réservés dans les ministères, à l'Assemblée et dans diverses institutions telles que la Cour constitutionnelle. Pour une analyse de la Constitution du Kosovo, voir l'article de l'auteur, « Les perspectives incertaines de la Constitution du Kosovo », *Esprit*, n° 346, Paris, juillet 2008.

<sup>27</sup> Enver HOXHAI, « Dialogue between Kosovo and Serbia : Challenges and Opportunities », conférence organisée par l'Académie diplomatique internationale le 26 mars 2013 à Paris.

<sup>28</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 14 janvier 2014, p.5.

<sup>29</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 14 janvier 2014, p.7.

lancée avec l'appui de l'UNESCO et de certains États (Albanie, Turquie, Bulgarie) : église de la Dormition à Graçanicë/Gračanica, Hammam Gazi Mehmet Pasha à Prizren, cathédrale catholique romaine de Prizren, forteresse médiévale de Novobërdë/Novo Brdo.



©Odile Perrot  
La forteresse médiévale de Novobërdë/Novo Brdo

Surtout, le dialogue politique engagé entre le pays et son voisin serbe a ouvert de nouvelles opportunités et les efforts de rapprochement ont abouti à ce que « *toutes les parties s'efforcent de réduire l'instabilité sur le terrain à mesure que progresse le dialogue politique* »<sup>30</sup>.

## **II – Le succès du dialogue Kosovo-Serbie**

Fin 2012, le processus de dialogue, ouvert en mars 2011 sous la houlette de l'UE, avait été relancé à l'initiative du président serbe Tomislav Nikolić. Ce nouveau format a permis d'aboutir à un compromis-clé le 19 avril 2013 (A). Un succès en entraînant un autre, le rapprochement européen du Kosovo est entré dans une nouvelle phase (B).

### ***A – L'accord du 19 avril***

Les premières discussions rassemblant Ivica Dačić et Hashim Thaçi et celle du 6 février entre les présidents Tomislav Nikolić et Atifete Jahjaga n'ont pas abouti à un compromis tangible. Toutefois, attentifs à l'impatience de l'UE qui devait statuer sur leur perspective européenne au printemps, les responsables serbes et kosovars ont compris qu'un effort était

---

<sup>30</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2013/444, Conseil de Sécurité, New York, 26 juillet 2013, p.5.

nécessaire. Après « *un jour de discussions très long* »<sup>31</sup>, la réunion du 19 avril a débouché sur le premier « Accord sur les principes régissant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina ». Le texte stipule que les deux parties ne feront pas obstacle au processus de rapprochement de chacun vers l'UE (§14), qu'une police mixte, commandée par un Kosovar serbe mais intégrée à la KP, sera constituée au Nord (§7 et §9), et qu'un panel de juges mixte serait établi à Mitrovicë/Mitrovica rattaché à la Cour d'appel de Prishtinë/Priština (§10 et §11). Dans le texte, la Serbie reconnaît au gouvernement du Kosovo compétence sur tout le territoire : les institutions parallèles devront être dissoutes, les forces de sécurité du Nord devront être intégrées à la police du Kosovo et les élections municipales de novembre auront lieu sur l'ensemble du territoire (§12)<sup>32</sup>.

De son côté, le Kosovo a octroyé une autonomie importante au nord, avec notamment la création d'une « Association/Communauté des municipalités serbes au Kosovo » (§1-§6) qui vise au renforcement d'autorités locales représentatives. L'ambiguïté lexicale pourrait mener à une situation équivoque : « Association » désigne, pour un Kosovar, une association réunissant des municipalités ; pour un Serbe, « Communauté » (Zajednica) désigne une entité nouvelle avec des pouvoirs.

Saluant un « *résultat historique* », le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies a estimé que Belgrade et Prishtinë/Priština « *ont fait preuve de la ténacité, de la clairvoyance politique et du leadership nécessaires pour permettre cette authentique avancée* »<sup>33</sup>. Fin juin, le Parlement kosovar a ratifié l'accord à une majorité de plus des deux tiers des 84 voix, avec 3 voix contre et 1 abstention. L'accord a été ratifié en tant qu'accord international, ce qui le place au-dessus de la Constitution et des lois du Kosovo (art.9§2). Le 28 avril, le Parlement serbe a approuvé le rapport gouvernemental sur les négociations par 173 voix, contre 24 et 6 abstentions<sup>34</sup>. Á l'origine de ce « *tremblement de terre dans la politique des Balkans* »<sup>35</sup>, Tomislav Nikolić a été « *plus créatif* »<sup>36</sup> que son prédécesseur. Il a

---

<sup>31</sup> Vlora ÇITAKU, « De nouvelles perspectives d'intégration européenne pour le Kosovo? », conférence à l'Académie diplomatique internationale, Paris, 22 novembre 2013.

<sup>32</sup> Voir l'analyse de l'auteur dans le cadre de la journée d'études sur « La Serbie aujourd'hui » organisée par le Centre Montesquieu de Recherches politiques à l'Université Bordeaux IV, le 29 novembre 2013. Les actes seront publiés dans la revue *Est Europa*.

<sup>33</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2013/254, Conseil de Sécurité, New York, 30 avril 2013, p.12.

<sup>34</sup> *La Lettre*, Fondation Robert Schuman, n° 577, 29 avril 2013 ; Marko PRELEC, ..., 7 mai 2013.

<sup>35</sup> Marko PRELEC, "The Kosovo-Serbia Agreement: Why Less Is More", *Across Eurasia*, ICG, 7 mai 2013

<sup>36</sup> Vlora ÇITAKU, « De nouvelles perspectives d'intégration européenne pour le Kosovo? », conférence à l'Académie diplomatique internationale, Paris, 22 novembre 2013.



su faire du dialogue un levier vers l'intégration européenne de son pays et est parvenu à faire accepter un accord que, sans doute, seul un nationaliste pouvait imposer.

Mais les succès diplomatiques ne sauraient dissimuler les réticences de la population et l'opposition d'une partie de la classe politique. Le mouvement de résistance au dialogue est mené par Vetëvendosje!, même si Isa Mustafa (LDK) a également demandé la suspension du dialogue, estimant qu'il était « absurde » de dialoguer « avec quelqu'un qui est entré de force sur le territoire »<sup>37</sup>. Au Nord, les Serbes ont manifesté<sup>38</sup> et, on l'a vu, une « Assemblée provisoire de la province autonome du Kosovo-Metohija » a été créée. Au-delà de ces déclarations d'opposition, il est intéressant de noter que l'opinion publique n'est ni franchement enthousiaste, ni franchement opposée à l'accord du 19 avril. Selon un sondage du Kosovar Center for Security Studies (KCSS)<sup>39</sup>, 43% des Kosovars albanais soutenaient l'accord et 38% y étaient opposés. Si la majorité des Kosovars serbes du nord rejetaient l'accord, la majorité de ceux vivant dans les enclaves l'acceptaient. Au fond, la population a adopté une attitude prudente de « wait and see », où elle attend surtout de voir quels seront les bénéfices de l'accord. Au premier rang de ceux-ci, un rapprochement européen est un souhait des citoyens autant qu'un objectif des gouvernements.

## ***B – Un peu plus près de l'UE***

L'accord sur la normalisation des relations est arrivé à point nommé, juste avant le Conseil des ministres européens des Affaires étrangères et celui des ministres des Affaires générales du 22 avril. En juin, le Conseil européen a alors autorisé l'ouverture des négociations sur un ASA avec le Kosovo, qui a eu lieu fin octobre, et a annoncé le déblocage de 15 millions d'euros dans le cadre de l'Instrument d'aide à la préadhésion (IPA) en faveur des municipalités à majorité serbe pour l'ensemble du Kosovo et particulièrement le Nord.

Parallèlement, le dialogue s'est poursuivi afin de déterminer les modalités d'application de la normalisation des relations, car la mise en œuvre de l'accord du 19 avril reste déterminante pour la perspective européenne des deux pays. En mai, les Premiers ministres kosovar et serbe ont abouti à un accord sur un plan d'action, sous l'égide de Catherine Ashton. Conformément

---

<sup>37</sup> Cité par Ivana JOVANOVIĆ et Linda KARADAKU, "Kosovo-Serbia dialogue still stalled, as larger issues loom", *Southeast European Times*, 13 février 2012.

<sup>38</sup> « L'UE accepte d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie », *Le Monde*, 22 avril 2013

<sup>39</sup> Cité par Leandrit I. MEHMETI, "Kosovo-Serbia: normalisation of relations or just diplomatic theatre? An analysis of the April 2013 EU brokered agreement between Kosovo and Serbia", *working paper*, University of South Australia, p.12.

à ce plan, les autorités kosovares ont présenté à l'Assemblée du Kosovo diverses modifications législatives, portant respectivement sur l'autonomie locale, sur les droits des communautés et sur le budget<sup>40</sup>. En juin, le nouveau commandant de la police régionale pour le nord du Kosovo a pris ses fonctions et les anciens membres de la police spéciale du ministère de l'Intérieur serbe ont été intégrés dans la police du Kosovo. Autre signe positif, le Kosovo et la Serbie se sont entendus sur la composition de l'équipe de gestion, qui rédigera le statut de l'Association/Communauté et exercera, à titre provisoire, une partie de ses fonctions. Début septembre, l'accord sur les télécommunications et l'énergie a doté le Kosovo du préfixe international +383, qui devrait entrer en vigueur au plus tard en 2015.

Loin des projecteurs et des effets d'annonce, le travail des acteurs politiques sur le terrain est observé et les résultats concrets seront analysés dans la perspective d'une réconciliation régionale essentielle au rapprochement européen. Si « *l'incertitude demeure au Nord du Kosovo quant aux conséquences concrètes d'une poursuite de l'application de l'accord* »<sup>41</sup>, la mise en œuvre des accords autres que celui du 19 avril (voir le récapitulatif ci-dessous) est lancée. Ainsi, la certification des registres d'état civil suit son rythme, conformément à l'accord du 2 juillet 2011, et des avancées ont eu lieu dans le domaine de la gestion intégrée des frontières (*Integrated border/boundary control, IBBM*)<sup>42</sup>. L'emplacement des postes de contrôle permanents a fait l'objet d'une réunion du Groupe chargé de la mise en œuvre de l'IBBM, à la fin de l'année, et la collecte des recettes douanières aux postes-frontières de Rudnica/Jainjë et Bërnjak/Brnjak a commencé. Mais, l'entraide judiciaire entre les deux pays reste limitée : le Kosovo a répondu à certaines demandes adressées par la Serbie, qui n'a, elle, donné suite à aucune des demandes kosovares. Qui plus est, l'ancien tribunal de Mitrovicë/Mitrovica administré par la Serbie n'a pas définitivement cessé ses activités<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> Le 11 juillet, l'Assemblée du Kosovo a approuvé une version révisée d'un projet de loi d'amnistie qui a pour but, notamment, de favoriser l'intégration des anciens salariés d'entités parallèles dans le cadre juridique du Kosovo. Les autorités kosovares ont approuvé une modification du budget du Kosovo pour 2013, qui prévoit le financement de l'Association/Communauté des municipalités serbes au Kosovo au moyen d'un Fonds d'affectation spéciale pour le développement.

<sup>41</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 30 janvier 2014, p.4.

<sup>42</sup> Pour plus de détails sur les accords autres que celui du 19 avril 2013, voir les Chroniques 2011 et 2012.

<sup>43</sup> *Rapport présenté par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo*, in *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2014/68, Conseil de Sécurité, New York, 30 janvier 2014, p.17.

Tableau n° 2 – Les accords du dialogue Kosovo-Serbie

2011	2 juillet	<b>Accords sur</b> : les registres d'état civil, la liberté de circulation entre le Kosovo et la Serbie, et la reconnaissance réciproque des diplômes scolaires et universitaires
	2 septembre	<b>Accords</b> sur le tampon douanier (« Kosovo Customs ») et le cadastre
	3 décembre	<b>Accord</b> sur le principe d'une gestion intégrée des frontières (IBBM)
2012	24 février	<b>Accord</b> sur la participation du Kosovo aux forums internationaux
	4 décembre	Compromis sur la nomination des officiers de liaison
2013	17 janvier	Accord provisoire sur les taxes et droits de douane
	19 avril	<b>Accord sur les principes régissant la normalisation des relations</b>
	22 mai	Accord sur un plan d'action pour l'accord du 19 avril
	juin	Accord sur la composition de l'équipe de gestion
	8 octobre	<b>Accord sur les télécommunications et l'énergie</b>

L'année 2013 a ainsi ouvert de nouveaux champs des possibles, qui devront être confirmés en 2014. Succès remarqué par la communauté internationale, le bon déroulement des élections municipales a donné les premiers signes d'une maturité démocratique qui devront être confirmés aux prochaines élections législatives prévues pour 2014. La mobilisation de la population serbe, quoique limitée, devra aussi déboucher sur la mise en place de l'Association/Communauté des municipalités serbes. Au moment où le Kosovo se rapproche de l'Union européenne, notamment grâce à la conclusion attendue des négociations sur la libéralisation des visas et l'ASA, l'accent est mis sur la mise en œuvre des accords, qui « *reste une tâche considérable à accomplir* »<sup>44</sup>.

<sup>44</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*, S/2013/444, Conseil de Sécurité, New York, 26 juillet 2013, p.10.